

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 13 FÉVRIER 2026

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-18 et suivants, L 2122-21 et suivants ;
- Vu l'arrêté A2022_07_262 portant Règlement Intérieur des Stades Paul Givaudan, Bayard ;
- Considérant qu'en raison des intempéries, l'état des terrains des stades Paul Givaudan et Bayard sont impraticables
- Considérant que la Ville de Gap est seule habilitée à décider si l'état des terrains ou de la piste permet le déroulement des activités prévues ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des intempéries, les terrains des stades Paul Givaudan, Bayard sont déclarés impraticables à compter de ce jour jusqu'au lundi 16 février 2026.

L'accès et l'utilisation de ces terrains sont strictement interdits aux clubs et au public.

ARTICLE 2 : L'interdiction des terrains est prononcée à compter du 13/02/2025

ARTICLE 3 : La Direction des Sports est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Notification du présent arrêté aux clubs concernés : Gap Foot 05, Gap Hautes Alpes Rugby, Gap Hautes-Alpes Athlétisme, Gap Road-Runners Baseball Softball Club, Les Sasquatchs de Gap.

Il sera également affiché sur place pour tous les autres usagers potentiels.
Chargé, chacun, en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 13 FÉVRIER 2026

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 13 FEV 2026
Publié ou notifié le : 13 FEV 2026

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2026_02_131
Objet :	Arrêté d'interdiction du terrain : Stades Paul Givaudan et Bayard 14 au 16/02
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-02-13 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20260213-A2026_02_131-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20260213-A2026_02_131-AR-1-1_0.xml	text/xml	903 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_18406.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20260213-A2026_02_131-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	49.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2026 à 16h06min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2026 à 18h12min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2026 à 18h12min53s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	13 février 2026 à 18h13min14s	Reçu par le MI le 2026-02-13

